

FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, L'AFD LANCE L'INITIATIVE ADAPTATION OUTRE-MER (IAOM)

LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT DÉJÀ VISIBLES ET AFFECTENT PARTICULIÈREMENT LES OUTRE-MER. FACE À CE CONSTAT, L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD) A LANCÉ, EN 2025, IAOM POUR SOUTENIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES TERRITOIRES ULTRAMARINS, GRÂCE À UN FINANCEMENT DU FONDS OUTRE-MER, UN DISPOSITIF DU MINISTÈRE DES OUTRE-MER.



INTERVIEW CROISÉE

MÉLANIE CORBÉ, CHARGÉE DE MISSION APPUI DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU DÉPARTEMENT TROIS OCÉANS DE L'AFD, ET **ROXANE ZIGHED**, COORDINATRICE DE L'IAOM POUR L'AFD

- **Pourquoi cette initiative spécifique pour les outre-mer ?**

Mélanie Corbé - Les territoires insulaires sont particulièrement vulnérables au changement climatique. Ses effets – hausse des températures, élévation du niveau de la mer, intensification des phénomènes naturels – ont une force inégalée dans les îles. Comme ce sont généralement des espaces géographiques de petite dimension, lorsqu'une catastrophe dévaste une île, l'intégralité de son territoire est souvent touchée. Les infrastructures et les populations sont très exposées car elles sont localisées sur les pourtours des îles. Ces économies sont très vulnérables de manière structurelle : elles sont de petite taille, peu diversifiées, encore peu insérées dans leur bassin régional et fortement dépendantes du commerce international.

- **Quels sont les objectifs d'IAOM ?**

Mélanie Corbé - IAOM est un dispositif qui permet de mobiliser des financements et des appuis techniques à l'attention des collectivités – mairies ou régions, par exemple – pour qu'elles puissent s'adapter à cette nouvelle réalité et à ce qui nous attend. Ce dispositif permet de renforcer leurs capacités d'adaptation face aux risques climatiques, d'appuyer et financer la conception et la mise en œuvre de stratégies et plans d'adaptation, et de mobiliser les acteurs et financements au service de la résilience des territoires ultramarins.

- **Avez-vous un exemple ?**

Roxane Zighed - À La Réunion, où près d'un quart du trait de côte est en recul, IAOM accompagne la Communauté intercommunale des villes solidaires dans l'élaboration de sa stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte. Cette démarche va permettre de mieux comprendre les dynamiques d'érosion et d'élévation du niveau de la mer et leurs impacts sur le territoire. L'enjeu est d'anticiper ces évolutions pour permettre au territoire de renforcer sa résilience et celle de ses habitants. Pour cela, il faut construire avec les acteurs locaux des trajectoires d'adaptation de long terme, combinant solutions fondées sur la nature, ouvrages de protection et évolution de l'aménagement du littoral.



Les territoires ultramarins sont particulièrement exposés aux effets du changement climatique. © Catherine Simonet /AFD



L'Initiative Adaptation Outre-Mer (IAOM) se positionne comme un dispositif au service des besoins d'ingénierie des collectivités. Il met à disposition des financements et des accompagnements techniques d'experts de l'Agence française de développement.

© AFD

LES COLLECTIVITÉS ULTRAMARINES EN PREMIÈRE LIGNE DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Quel bilan faites-vous de la première année de déploiement d'IAOM ?

Mélanie Corbé - Durant cette première année, nous avons testé le dispositif en Guyane, à Mayotte et à La Réunion. IAOM a notamment permis de décliner dans les outre-mer des stratégies nationales telles que le « Plan national d'adaptation au changement climatique » et la « Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte », de rendre concrètes les mesures préconisées par ces stratégies et d'en accélérer le financement.

- Quelles sont les perspectives ?

Roxane Zighed - Les besoins des collectivités sont importants. IAOM a vocation à pouvoir financer et accompagner l'ensemble des territoires ultramarins avec une extension dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Cela nous permettra également de mettre de plus en plus en réseau des collectivités qui font face à des défis similaires. On a aujourd'hui le sentiment d'une prise de conscience des acteurs publics sur les impacts du changement climatique. Notre défi collectif, c'est désormais de passer à l'action avec des stratégies et des financements adossés.

+ d'info ici : [Initiative Adaptation Outre-Mer \(IAOM\)](#)



LE PLAN RÉGIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PRACC) EN GUYANE : UNE RÉPONSE AMBITIEUSE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE (CTG) APPUYÉE PAR IAOM

En Guyane, le changement climatique se vit déjà au quotidien. À l'automne 2024, après plus d'un an de déficit de pluie, une sécheresse sans précédent a fait chuter le Maroni et l'Oyapock à des niveaux historiquement bas : il a fallu ravitailler par avion des communes de l'intérieur. Sur le littoral, ce sont l'érosion et les submersions marines qui gagnent du terrain, détruisant déjà habitations humaines et lieux de ponte des tortues.

Pour s'y préparer, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) élabore, avec l'appui d'IAOM, son Plan régional d'adaptation au changement climatique (PRACC). La démarche ambitieuse mais nécessaire du PRACC vise à mieux connaître et comprendre les vulnérabilités climatiques du territoire, auxquelles sont de plus en plus confrontés les Guyanais, pour ensuite s'organiser pour s'adapter durablement. Ce plan s'appuie sur un diagnostic des vulnérabilités climatiques, la définition d'une stratégie d'adaptation et sa déclinaison en actions à l'échelle régionale et locale. La mobilisation et concertation des acteurs du territoire sont au cœur de la démarche, afin de favoriser l'appropriation du PRACC et sa mise en œuvre opérationnelle. De la corédaction du cahier des charges à la revue attentive des premiers diagnostics en passant par des points d'étape mensuels, c'est un véritable binôme de travail qui s'est formé entre les équipes de la CTG et de l'AFD, pour entraîner l'ensemble de la Guyane et de ses acteurs dans une dynamique d'adaptation réaliste, réalisable, ancrée dans son territoire et au service de ses habitants.